



Trottoir sans entrée carrossable

Par **CHEM**, le 17/11/2017 à 13:38

Bonjour,rnrnMa commune refait actuellement les trottoirs devant les habitations.En ce qui concerne notre maison il n y a pas de bateau en face de la seule entrée. Est-ce normal? de de fait l'accès aux handicapés n'est pas possible (marche de 10 cm en oblique)rnrnMerci pour votre réponsernrnCordialement.

Par **kataga**, le 17/11/2017 à 13:59

Bonjour,rnEt ne vous est-il pas venu à l'idée qu'il faudrait sans doute poser la question à la mairie non ? que vous a-t-on répondu ?

Par **CHEM**, le 17/11/2017 à 14:06

Ma question est de savoir si cela est obligatoire ou pas car nous avons un maire qui fait ce qui lui semble

Par **amajuris**, le 17/11/2017 à 14:09

bonjour,rns'il s'agit de bordures de trottoirs à bord oblique, donc plus facilement accessible que des bordures à bord droit, au moins pour les véhicules.rnsalutations

Par **kataga**, le **18/11/2017** à **00:12**

Bonjour,
[citation]
Ma question est de savoir si cela est obligatoire ou pas car nous avons un maire qui fait ce qui lui semblern
[/citation]
Oui, mais ma question est aussi de savoir si vous l'avez demandé ou pas ...
Parce que si vous ne demandez ni ne faites rien, c'est pas pareil que si vous demandez et qu'on vous le refuse, ou qu'on ne vous répond pas ...
Vous devriez avoir déjà posé la question au responsable du chantier ... !!!
Dépêchez-vous, ce n'est pas quand les travaux seront finis qu'il faudra commencer à bouger

Par **ASKATASUN**, le **18/11/2017** à **09:36**

Bienvenu,
[citation]
Vous devriez avoir déjà posé la question au responsable du chantier ... !!!
Dépêchez-vous, ce n'est pas quand les travaux seront finis qu'il faudra commencer à bouger ...
[/citation]
Vous pouvez effectivement poser la question d'une création de bateau devant l'entrée véhicules de votre propriété au responsable du chantier de voirie, mais si vous n'avez jamais demandé la création d'une entrée charretière à votre Mairie, la voirie ne risque pas d'être modifiée. Ce n'est pas parce que votre clôture sur rue permet l'entrée de véhicule que votre Mairie doit systématiquement au droit de ce passage créer un bateau.
Elle ne le fera que sur demande.

Par **morobar**, le **18/11/2017** à **10:52**

Bonjour,
J'ai l'impression que la question ne porte pas sur un accès véhicule, mais sur un accès "handicap".